



**Genève, mars 2010**

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**- 2009-**

Association des Familles Monoparentales  
27, rue Lamartine • 1203 Genève •  
tél : 022 344 11 11 • fax : 022 344 11 56 • CCP 12-10337-3  
info@afm-geneve.ch • [www.afm-geneve.ch](http://www.afm-geneve.ch)

## Mot de la Présidente

Très chère-s membres,

L'an neuf vit se redresser l'association sous des hospices dynamiques. Grâce au soutien des communes, de F-Information, de la Commission de la Famille, de la Ville de Genève et du Grand Conseil, l'AFM pu renaître de ses cendres.

Renaître de ses cendres en devenant plus grande et surtout plus forte. On ne sort pas sans expérience utile des affaires financières. Nos nouvelles permanentes, Mathilde et Luisa rejoignirent l'odyssée dans les remous encore de la tourmente, mais purent s'adapter avec vivacité et bonne humeur.

Vivacité et bonne humeur également dans chaque article, dans chaque activité de notre chère Christine. Les participants aux activités le savent, Christine sait insuffler la joie de vivre dans l'organisation de ses sorties. En outre, se nommer Pages ne pouvait que la faire exceller dans la préparation du journal, le FaMiSol, que l'on dévore en rigolant ou la larme à l'œil. Elle continuera de le proposer quatre fois par an.

L'an neuf, décida Vanessa, était une bonne occasion de se retirer un peu, de respirer, d'aller voir un à l'autre bout du monde si les gens marchent sur la tête, comme beaucoup par chez nous. Nous nous réjouissons de la revoir, d'écouter le récit de son périple.

Le périple comptable, en revanche, fut plus l'affaire de Rémy, expert en la matière. Depuis quelques mois nous avons le bonheur de pouvoir nous décharger sur lui de tous ces chiffres qui nous narguent.

Narguer le présent, se moquer des difficultés, rire de la morosité pour aller de l'avant, pour défendre les enfants, sera notre mot d'ordre pour l'année 2010. Oui, c'est possible.

Il est possible de faire en sorte que chaque enfant ait une place de crèche ou au parascolaire.

Il est possible d'amenuiser l'effet seuil quand les parents, pour quelques francs, ne peuvent plus obtenir l'aide de l'Hospice.

Il est possible d'augmenter les allocations familiales et de les adresser au parent gardien.

Il est possible de lutter contre la violence domestique amplifiée par le divorce.

Il est possible de faire de notre république de Genève une république saine, c'est-à-dire apte à prendre soin du plus vulnérable. L'AFM se met un point d'honneur à y contribuer.

Valérie Maechler Herdewyn

## TOUR D'HORIZON

L'AFM en 2009 est fière de pouvoir prétendre à l'atteinte de ses objectifs : les animations ont été maintenues, les permanentes ont pu continuer à répondre aux nombreuses demandes d'orientation sociale et offrir leur soutien grâce à leur écoute et leur disponibilité. Les activités ont été organisées avec professionnalisme, permettant aux participants-es de pouvoir profiter pleinement grâce au fait qu'il leur était proposé une prise en charge de leurs enfants. La création d'un atelier de développement personnel en fin d'année confirme la volonté de l'AFM d'évoluer en fonction de la demande de ses membres.

Cette évolution a été possible grâce au fait que l'Etat de Genève, a augmenté notre subvention annuelle 2009 de CHF 15'000.- et que de généreux donateurs nous ont fait des dons en début d'année nous permettant de prévoir nos activités en nous souciant moins de nos problèmes de trésorerie.

Mais la partie n'est pas gagnée. L'AFM reste, malgré plus de 30 ans d'existence, une petite association au vu de la représentativité qu'elle a au sein de la population. Les moyens offerts sont faibles en regard de l'action et l'importance de notre présence au sein du monde politique. Pour faire entendre sa voix, l'AFM doit non seulement se battre pour continuer à exister mais aussi pour augmenter ses capacités d'actions pour ne pas seulement être entendue mais écoutée.

Vanessa Aubert

## PRESTATIONS OFFERTES PAR L'AFM EN 2009

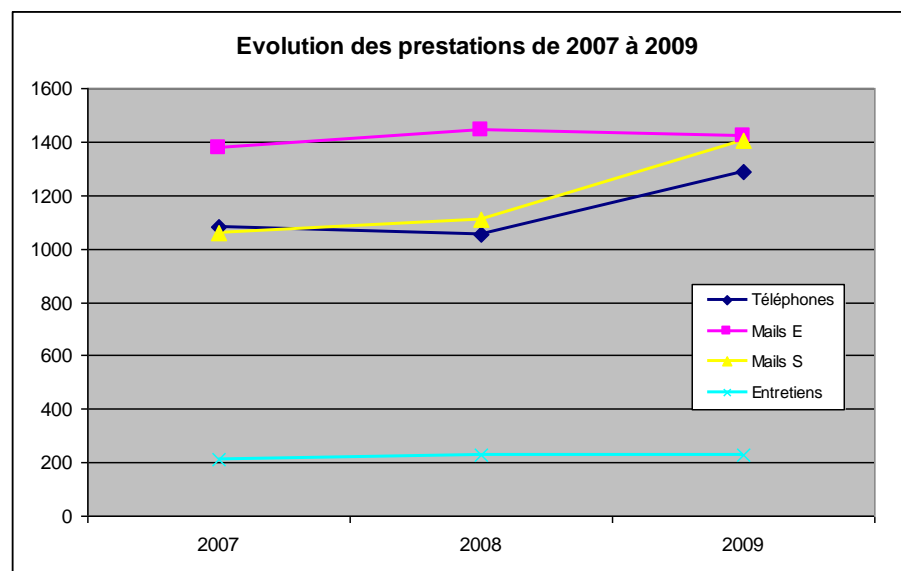
2009 fut une année de changements : une nouvelle équipe a remplacé l'ancienne grâce à l'engagement de deux nouvelles conseillères sociales, Luisa Cruz Hefti et Mathilde Roch Camara. Notre coordinateur, Rémy Bertossa, a assuré la transition avec l'aide de Vanessa Aubert.

Les conseillères sociales ont accordé l'écoute, l'orientation sociale et juridique, la recherche de fonds pour nos membres. 38 demandes juridiques spécifiques

ont été traitées par notre avocate, Maître Magnin, qui accorde aux membres cotisants une consultation gratuite et fait le suivi le cas échéant. Ces demandes étant essentiellement axées sur le droit de visite, le droit de garde, les pensions alimentaires et surtout les allocations familiales suite au changement de loi du 1<sup>er</sup> janvier 2009. En effet, cette loi stipule que les allocations reviennent automatiquement au parent qui gagne le plus, sans tenir compte dans le cadre de la monoparentalité de qui jouit de la garde des enfants.

Au cours de cette année, les prestations de l'AFM ont explosé en raison de la crise économique et à la précarisation des familles monoparentales. Ainsi, les orientations téléphoniques ont augmenté de 20% et les réponses par courriel de 7%.

L'AFM tient à répondre à toutes les demandes mais nous sommes parfois contraints de rallonger nos délais de réponses par manque de ressources humaines et de fonds pour en engager.



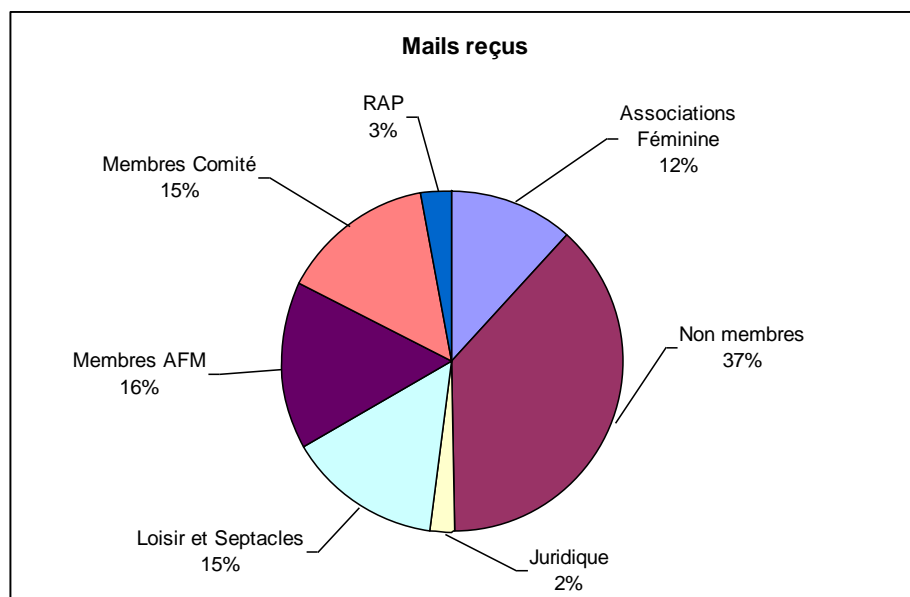
## Permanence téléphonique et courriels

	2009	2008	Différence :
<b>Appels téléphoniques reçus</b>	1289	1074	<b>+20.0%</b>
<b>Courriels reçus</b>	1423	1445	<b>-1.53%</b>
<b>Courriels envoyés</b>	1405	1108	<b>+6.8%</b>

L'accroissement de 20% des appels reçus, montrent clairement l'explosion de la demande des services de l'AFM.

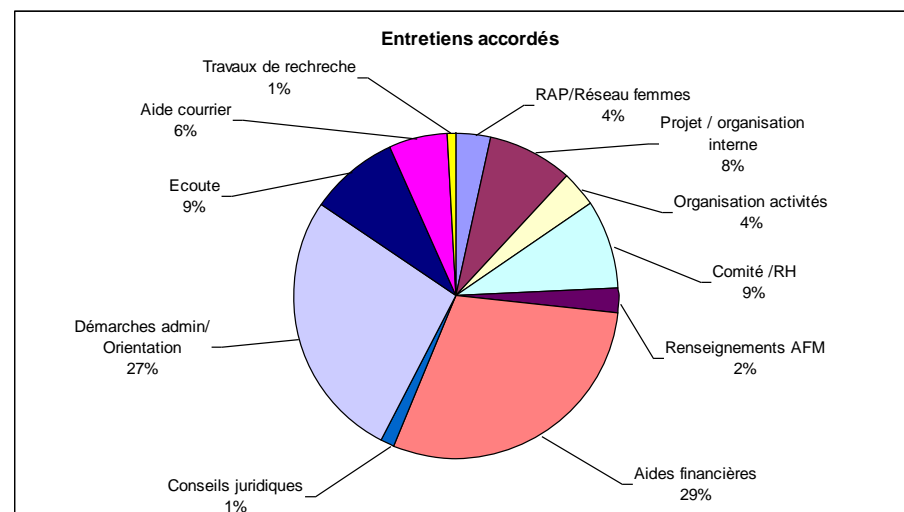
Les familles monoparentales sont les premières touchées par la crise. De ce fait, les demandes d'écoute et de conseil ont été en nette augmentation.

Nous essayons de répondre à ces questions épaulées par les synergies développées au sein du réseau associatif genevois et les structures publiques d'aide sociale. Nous sommes régulièrement en contact avec les différents collaborateurs/collaboratrices de ces institutions afin de soutenir les familles monoparentales.



## Entretiens accordés

Le nombre d'entretiens est stable en 2009 par rapport à 2008. Ceux-ci se répartissent de façon suivante :



Les problématiques principales abordées durant ces entretiens, restent : les aides financières, l'écoute, l'orientation et le soutien pour des démarches administratives.

## Recherche de fonds pour nos usager-ère-s

Le nombre d'aides financières accordées en 2009 est en recul par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution, tant en nombre de dossier traité qu'en valeur globale reversée, s'explique par les réorganisations internes qui ont affecté l'association durant plusieurs mois.

Toutefois le montant total des aides financières pour 2009 se monte à CHF 47'553.- (CHF 50'229.- en 2008) pour 33 dossiers traités.

En regard de l'exercice précédent ce qui en fonction des évènements et plus que satisfaisant.

Nous avons pu remarquer non seulement un resserrement des conditions d'octroi, mais également une diminution des montants accordés.

Il est également important de souligner que les demandes, dans un souci de simplification auprès des fondations sont axées sur les loyers, plus simples à payer que divers retards de paiements souvent liées à des factures de médecins ou d'assurance maladie.

### **Diffusion de l'information**

Notre journal FaMiSol a paru quatre fois cette année et a été envoyé à nos membres par courrier mais également via mail, dans un souci d'économie mais aussi de développement durable.

La mise à jour de notre site Internet n'a malheureusement pas pu être faite à la hauteur de nos attentes, et surtout de celles des internautes concernés par la problématique des familles monoparentales, en raison du retrait de la personne mandatée pour ce travail.

Nous avons toutefois initié une démarche de relooking du site avec un partenaire externe et la nouvelle version devrait être en ligne fin février 2010.

### **Animations**

Grâce au soutien de la fondation Meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale nos activités de loisirs ont pu être organisées au plus grand plaisir de nos membres : Nos activités continuent à rencontrer du succès. En 2009, les membres de l'AFM se sont vu proposer :

- des spectacles offerts par la Ville de Genève grâce aux « billets rouges et bleus »
- des abonnements pour le théâtre
- une sortie bowling
- un atelier découverte de l'apprentissage de nos comportements parentaux
- une soirée de soutien pour les impôts,
- une conférence sur le Service de Protection des Mineurs

- le Cirque Knie,
- le cirque Starlight
- une journée au parc aventures du Signal de Bougy
- un pique-nique
- une conférence sur la problématique du SCARPA
- les moments de relaxation aux Bains de Cressy,
- une journée de détente aux bains de Saillons
- un week-end prolongé en Gruyère,
- une action de bons pour des massages
- une semaine de vacances à Charmey
- un atelier de réparation de vélos
- et notre fête de Noël habituelle.

Ces activités ont permis de nouveau à environ 300 personnes de bénéficier de journées d'échanges, de loisirs, de partage, grâce à des activités organisées de manière professionnelle.

Ces activités ont pu avoir lieu grâce au formidable soutien :

- du Service Social de la Ville de Genève
- de département des affaires culturelles de la Ville de Genève
- de la Comédie
- de l'Association Un Enfant Un Cadeau
- de la Fondation Wilsdorf
- de la fondation Meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale
- de la Loterie Romande
- du Service Social du Parti Libéral

## OBJECTIFS ET PROJETS

1. Maintenir ses buts, conformément à l'attente de ses membres et pérenniser les actions entreprises ces dernières années :
  - activités pour sortir les personnes de leur isolement,
  - soutien psychologique, écoute,
  - orientation sociale et juridique,
  - aides financières ponctuelles,
  - publication du journal FaMiSol.
2. Nous souhaitons en 2010, que les activités de loisirs aient comme complément une thématique de réflexion pour les participants.
3. Renforcer l'orientation juridique en collaboration avec d'autres associations.
4. Organiser pour 2010, un atelier sur le développement personnel en sept séances de deux heures qui aura lieu deux fois par année (session 1 février – juin, session 2 septembre – février).

## COLLABORATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Notre présidente, Valérie Maechler Herdewyn, participe toujours activement aux réunions de la Commission de la famille et aux séances organisées par le Service pour la promotion de l'Egalité (SPPE).

Claude Golovine, directrice du Centre de liaison des associations féminines (CLAFG) est membre du comité de l'AFM.

L'AFM collabore également avec différents départements de la Ville et de l'Etat de Genève, à savoir :

- le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE),
- le département des finances et du logement,

L'AFM est membre de la Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM), avec qui il est essentiel de maintenir des contacts afin de se positionner sur des questions de politique nationale.

Nous tenons à souligner que l'Hospice général, par l'intermédiaire de ses Centres d'Action sociale continue à nous adresser des personnes en difficulté qui n'arrivent plus à assurer leurs dépenses courantes ou dont les revenus dépassent légèrement les barèmes d'octroi.

L'AFM prend également part aux réunions du réseau femmes afin de continuer la réflexion sur la complémentarité de leurs objectifs, de leur mission, de leurs spécificités, et de mettre en évidence le rôle particulier que chacune tient sur la scène associative genevoise.

L'association est membre du RAP, regroupement d'associations privées genevoises sans but lucratif, actives dans le domaine psychosocial (accueil, hébergement, accompagnement psychologique et social, information et insertion socioprofessionnelles des personnes en difficulté et/ou vivant avec un handicap) dont le but essentiel est de constituer un interlocuteur commun vis-à-vis des autorités de subventionnement.

Le RAP oeuvre pour un travail en partenariat avec les autorités politiques du

Canton de Genève et défend le travail associatif, le professionnalisme des

prestations sociales offertes dans les associations, et une politique sociale

cohérente Canton-Communes.

## En 2009 le RAP :

- a informé régulièrement ses membres de son activité, à travers ses lettres informatives électroniques « *lerap.lettre* » et tenu son site le « rap.ch » à jour.
- Le point marquant de l'année 2009 est l'intensification des relations et des réflexions entre LE RAP et LA FARGO, autre fédération d'associations privées d'action sociale. Ensemble ces deux organisations ont approfondi des questions éthiques (notamment lors d'une journée de réflexion en novembre sur le thème Ethique et recherches de fonds privés) et administratives, ont rendu des propositions à l'Assemblée Constituante concernant les relations Etat/associations, ont continué leur travail autour de la LIAF et les problématiques de modèles faïtières de gestion en rapport aux économies financières et la préservation de la qualité des prestations.
- Les deux faïtières mènent un travail de fond avec la Ville et le Canton pour la préparation de la « journée du partenariat », qui se déroulera en novembre 2010.
- Cette dynamique de collaboration RAP / FARGO, fort intéressante, va se poursuivre, car les réflexions, projets, les planifications d'actions communes sont de qualité, pertinentes et efficaces.

<sup>1)</sup> Le RAP est composé de : *Appartement de jour, Arcade 84, Association des familles monoparentales, Association Parole, Aspasia, CTAS, Entreprise sociale l'Orangerie, F-Information, Lestime, Solidarité Femmes, SOS-Femmes, Viol-Secours, Voie F.*

<sup>2)</sup> La Fargo est une fédération regroupant l'Armée du Salut, Camarada, Caritas, Centre genevois du volontariat, Centre LAVI, Centre social protestant, La Main Tendue.

## REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements s'adressent à nos autorités, plus particulièrement :

- à l'Etat de Genève, notre subventionneur principal
- à la Ville de Genève
- aux communes de Carouge et de Thônex

Aux donateurs cités sous la rubrique animation ainsi qu'à :

- la Banque Pictet
- de la fondation Meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale
- la Fédération Suisse des Familles Monoparentales

Sans leur générosité, l'AFM ne pourrait pas exister.

Notre gratitude va également aux associations et fondations : « Gialdini », et tout particulièrement « Butin-Ponson-Robert » et « un Enfant un Cadeau », qui octroient chaque année une très large majorité des aides reçues. Leur générosité envers nos membres contribue à assainir des situations financières périlleuses.

Nos remerciements vont aussi au service de garde d'enfants de la Croix-Rouge : « Le Chaperon Rouge », pour son action « Bons de respiration ».

Que nos membres donateurs ainsi que les bénévoles qui contribuent à notre activité soient ici vivement remerciés.